

Article

« Les relations transnationales et l'intégration européenne : Note pour un modèle »

Pierre-Gerlier Forest

Études internationales, vol. 12, n° 2, 1981, p. 343-360.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/701197ar>

DOI: 10.7202/701197ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

LES RELATIONS TRANSNATIONALES ET L'INTÉGRATION EUROPÉENNE: NOTES POUR UN MODÈLE

Pierre-Gerlier FOREST*

*« Nous ne connaissons les choses que par les
systèmes de transformation des ensembles
qui les contiennent »*

M. Serres

ABSTRACT — *Transnational Relations and European Integration: Notes for a Model*

The hypothesis of European systems distinct from that or those composed of States is not new. In order to utilize this hypothesis effectively cognizance must be taken, in addition to the multiplicity of actors, of the rivalry of their projects and their strategies. Such an approach to the European reality would contribute to the construction of a new and useful model provided that certain methodological procedures are respected.

Research efforts with respect to integration must not be subordinated to the examination of relations of interdependence within the international system. Ostensively structured to renew the problematics of integration, a thesis of that nature is in fact akin to the older « realist » paradigm. Rather, one would hope to benefit from the findings of research respecting transnational relations and to incorporate them with the more institutional concerns of integration theory. This theoretical mix is expressed by a network model, which respects the specific, multiple and hierarchic combination that characterizes integrationist phenomena.

The "European network" model possesses two registers. Globally, there is the operator or system of relations that transforms or "translates" relations among groups. At this level, the model makes it possible to effectively describe the makeup of political Europe. Locally, the network is a assemblage of structures or hierarchic and stable sets that assume the form of alliances or of groupings, conflicts or shared ventures.

Two further concepts are necessary to activate the network model: those of the "position" and "strategy" of the actors. The former is founded on dynamic oppositions and involves categorization of "major" and "minor" actors whose relations are analyzed by a consideration of the network's structures of order. The concept of "strategy" seeks to give expression to the relationship between the organizational mode of a social group and its representation. By attempting a synthesis of the "Marxist" approach of integration and the study of "transgovernmental" relations, this concept could be applied to the European States.

* Assistant au Département de science politique de l'Université Laval.
Revue Études internationales, volume XII, n° 2, juin 1981

I - LE PROBLÈME

A — Les « systèmes » européens

L'hypothèse de « systèmes » européens distincts de celui ou de ceux que forment les États n'est pas nouvelle : la grande majorité des travaux consacrés aux phénomènes d'intégration l'ont reprise, sous une forme ou sous une autre. Il semble cependant qu'une fois établie l'existence de forces politiques et sociales de portée continentale, on se soit surtout préoccupé de leur insertion positive dans les institutions : l'empathie et l'intérêt des spécialistes pour l'unité européenne les conduisirent à en négliger les aspects discordants, un peu comme on excluait les opposants déclarés des organes communautaires naissants. On sera donc prudent en empruntant aux « théoriciens » de l'intégration les questions principales de cette problématique, tant leurs recherches ont forcé d'interactions ou de convergences.

Par un prodigieux décuplement de la trame de l'analyse, il est devenu possible d'observer, dans un système global donné, de singulières structures échappant aux catégories étanches et hiérarchisées de la théorie classique : l'étude des relations transnationales fait reconnaître à de « nouveaux » acteurs un être et un devenir au sein de la société internationale. On conçoit désormais que des groupes mineurs (ou locaux) interviennent directement, sous certaines conditions, dans des processus politiques essentiels. L'innovation n'est plus attribuée d'office aux seuls acteurs permanents du système international, quitte à recourir à de nouvelles définitions de la domination, de l'influence ou du pouvoir. Toutes proportions gardées, il s'agit d'un changement de perspective comparable à celui qu'avaient entraîné les premiers travaux de microphysique dans les sciences de la nature.

L'intérêt n'est pas nouveau pour les « transactions » internationales, pour les échanges entre groupes ou particuliers de pays différents. Toutefois, comme C. Pentland¹, on peut se demander si cet intérêt fut réellement productif : il est si difficile d'échapper aux modèles linéaires dans une problématique de l'intégration, si difficile de reconnaître des stratégies concurrentes, si difficile de renoncer à l'espoir d'une loi « universelle »². Certaines implications du concept de transnationalité, et parmi les plus riches, supposent pourtant qu'on s'attaque à ces difficultés.

Il est vrai qu'en admettant la pluralité des acteurs et des projets européens, la première impression est celle du désordre. Voilà qu'il faut chercher dans les asymétries de ce système complexe les récurrences et les constantes : stratégies dominantes, dont les « trajectoires » se confondent avec les grands axes de développement de la réalité européenne et sur lesquelles la théorie a prise immédiatement ; stratégies secondes, qui dessinent des lignes de fuite ou perturbent les fragiles équilibres construits par les acteurs majeurs. L'histoire de la Communauté euro-

1. Charles PENTLAND, *International Theory and European Integration*, Londres Faber & Faber, 1973, pp. 197-200.

2. Nous citerons en exemple la démarche « structurale » de J. Galtung, qui pousse l'individualisme méthodologique jusqu'aux limites de la vraisemblance : de l'« intégration » des personnes à celle des groupes, à celle des États, etc.. Voir « A Structural Theory of Integration, » *Journal of Peace Research* 5, 1968, pp. 375-395.

péenne, dans cette optique, fournira plusieurs exemples de mouvements dominants : le problème de légitimité qui affecte depuis toujours les institutions communautaires ne témoigne-t-il pas de la contradiction d'appartenir à quelques-uns et de vouloir représenter l'ensemble ? Quant aux alternatives, il n'est peut-être pas de plus belle illustration que la récente invitation du Parti socialiste français à tenir une conférence internationale sur... les « États-Unis de la Méditerranée »³.

Il est aussi quelques conséquences méthodologiques à l'approche « transnationale » de la construction européenne. On sait l'impression de confusion qui est souvent associée aux conditions initiales de l'histoire communautaire⁴ : de la même manière, on se trouve désarmé pour circonscrire les priorités ou l'organisation des acteurs secondaires, tant leur double exclusion de l'Europe « officielle » et de la théorie nous prive de repères tangibles. Dans certains cas, le problème n'est pas dramatique et l'on peut imaginer qu'il soit possible, par exemple, de décrire l'action d'un groupe autonomiste qui cherche à intéresser les Européens à sa cause. Mais s'il faut parler d'un mouvement plus vaste, plus dispersé et plus complexe, des balises deviennent indispensables pour en saisir les aspects continentaux et pour les évaluer.

Sans convergences temporaires ou permanentes entre les stratégies, il n'y aurait pas d'événements européens : ce principe théorique est fondamental à tout effort de réflexion sur les phénomènes d'intégration. Il faut y souscrire encore et profiter des habitudes méthodologiques qu'il a suscitées. En étudiant les coalitions qui se réunissent autour de certains enjeux, on déterminera les priorités des acteurs ; en s'attachant aux institutions, on jugera de la continuité des projets : ces chemins connus de la recherche sont essentiels pour préciser des hypothèses sur l'identité européenne de tel groupe ou de tel mouvement. Puisqu'il s'agit, à ce stade, d'études exploratoires, on gagnera à ne pas se couper trop brusquement de la réalité européenne la plus manifeste. En ce domaine, les acquis théoriques sont trop nombreux et trop riches pour être négligés.

B — La méthode : sur l'interdépendance

La méthode n'est pas évidente pour lier explicitement une théorie de l'intégration à une approche « transnationale ». D'accord avec B. Mennis et K.P. Sauvart⁵, on dira que la notion de transnationalité est fille des recherches sur l'intégration. Cet aspect généalogique ne peut cependant pas justifier un rapprochement entre les deux domaines qui ne soit véritablement débattu. Si l'intégration est une forme particulière des relations transnationales, ou si la transnationalité est un moyen de l'intégration, il faut le montrer, en indiquant comment chaque frontière théorique (les acteurs, les processus, les finalités) peut être traversée. Il ne s'agit nullement de défendre le principe d'un cloisonnement entre les différentes spécialités de l'étude

3. *Le Monde*, 2 septembre 1980, p. 8.

4. Cf. Karl W. DEUTSCH et al., *Political Community and the North Atlantic Area: International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, N.J. : Princeton University Press, 1957, p. 83 ; Leon N. LINDBERG et Stuart A. SCHEINGOLD, *Europe's Would-Be Polity: Patterns of Change in the European Community*, Englewood-Cliffs, N.J. : Prentice-Hall, 1970, pp. 1-4.

5. B. MENNIS et K.P. SAUVANT, *Emerging Forms of Transnational Community: Transnational Business Enterprises and Regional Integration*, Lexington : Lexington Books, 1976, p. 26.

des phénomènes internationaux, mais seulement de reconnaître le niveau d'élaboration de deux perspectives concurrentes.

Depuis quelques années, une tendance s'affirme, qui propose de subordonner tout à fait les travaux sur l'intégration à l'examen des relations d'interdépendance dans le système international⁶. Cette thèse, qui se trouve défendue par des auteurs aussi prestigieux que E.B. Haas, nous paraît vouloir compresser dans un modèle ancien certains aspects novateurs de la recherche. Vingt ans après que A. Wolfers ait ouvert la discussion sur les acteurs du système international et près d'un demi-siècle après la publication des premiers travaux de D. Mitrany sur la coopération fonctionnelle, on nous propose de revenir au paradigme de l'État-territoire ou de l'État-nation. Un commentaire rapide des propositions de Haas devrait suffire à le montrer.

En son sens le plus trivial, la notion d'« interdépendance » implique seulement l'existence d'effets réciproques d'intensité variable entre deux ou plusieurs systèmes⁷. Décrire un système international en ces termes, c'est mettre l'accent sur le faisceau de relations qui connecte entre eux ses divers éléments. Dans l'hypothèse où le faisceau est particulièrement dense ou particulièrement chargé, il n'y aura plus qu'une entité dynamique unique, un système résonant. On considère généralement qu'il est possible d'agir sur la période et sur l'amplitude de la résonance, de manière à l'amplifier ou, au contraire, à l'étouffer. Tel serait le sens des conventions plus ou moins institutionnalisées qui se font entre les diverses « parties » du système. Malgré sa simplicité, il paraît pourtant difficile d'appliquer ce modèle à la vie internationale, du moins sans faire intervenir l'idée de finalité ou de transcendance. Aussi Haas, qui s'y réfère, imagine-t-il de le fractionner : plus de totalité, plus de système global, mais plutôt la coexistence de différents arrangements, de différents systèmes⁸.

Chacun des systèmes particuliers reste caractérisé par sa finalité⁹. C'est dire que le problème de la téléologie du modèle est seulement déplacé du niveau d'observation au niveau de détermination, du global au local. L'artifice est habile, qui permet d'expliquer les perturbations des relations internationales par les interférences entre les différents systèmes. Il suffira qu'un élément participe en même temps de plusieurs finalités pour reconnaître une « turbulence », nouvelle figure de la dysfonction. Ainsi la vie internationale serait-elle harmonieuse et le système global ordonné, si les moyens de réduire ces turbulences étaient pris ou connus¹⁰.

-
6. On lira avec profit l'article de H.R. NAU, « From Integration to Interdependence: Gains, Losses and Continuing Gaps, » *International Organization* 33, hiver 1979, pp. 119-147, qui le premier s'est attaqué à cette tendance.
 7. Robert O. KEOHANE et Joseph S. NYE, « International Interdependence and Integration », in *Handbook of Political Science*, eds. F.I. Greenstein et N.W. Polsby, Reading, Mass.: Addison-Wesley, 1975, vol. 8: *International Politics*, pp. 367-368.
 8. Ernst B. HAAS, « Is There a Hole in the Whole? Knowledge, Technology, Interdependence and the Construction of International Regions, » *International Organization* 29, été 1975, pp. 870-871.
 9. *Ibid.*, pp. 868-869.
 10. E.B. HAAS, « Turbulent Fields and the Theory of Regional Integration, » *International Organization* 30, printemps 1976, p. 180.

Ainsi peut-on opposer la configuration générale des rapports mondiaux à leurs aspects régionaux, l'ordre au tumulte. L'intégration, on l'aura compris, n'est qu'un moyen de régir le désordre¹¹ : globalement contingente et localement nécessaire.

Comme tout ce qui procède du fonctionnalisme, le modèle est rassurant : la coopération est naturelle ou mécanique. Si ce n'était de la contrariété des résonances, en certains points et en certains moments, le politique serait même inutile. On ne contrôle ni ne manipule que ce qui trouble, que ce qui perturbe, que ce qui dérange. Haas se défend bien d'être revenu à l'image du système international en tant qu'organisation¹² : au niveau où l'observation est conduite, l'instabilité est par trop manifeste. On lui fera reproche cependant d'attribuer ces défauts de fonctionnement aux ajustements entre les divers modes de coopération. L'interdépendance, ou la résonance, peuvent se dire aussi du conflit, qui l'emporte souvent sur l'action collective. Relire Héraclite et Lucrèce, lire encore R. Thom ou M. Serres une « turbulence » est un ordre improbable au sein d'un univers mouvant, une structure, quand la pente du système va vers l'entropie¹³. D'accord pour le lien entre l'intégration et le désordre, s'il n'est pas question de causalité, mais de dialectique. Quelle institution, dans le social, est dissociable d'une opposition dynamique ?

Nous ne cherchons pas chicane à E.B. Haas pour sa conception de l'intégration, encore que son approche, finalement, soit quelque peu conservatrice : pas de mouvements ou de transformations qui ne proviennent d'un manque, d'un problème, d'une dysfonction. L'inquiétude, en fait, nous est venue d'un autre côté, par l'insistance à parler de la « décomposition » du système en ses éléments¹⁴. Dans le modèle, les parties ou les unités ont une existence propre, des qualités intrinsèques : ce sont, méthodologiquement, des isolats. Une sociologie paraîtrait curieuse qui oublierait que les groupes ne valent que pour les relations qu'ils ont entre eux, qu'il n'est pas de société en dehors des rapports sociaux. Voilà pourtant qu'on nous a servi pareille médecine : les acteurs existent bien en dehors de la société internationale, « avant » elle.

La proposition, de quelque manière qu'on l'entende, est irrecevable. Il n'est pas possible, logiquement ou historiquement, de distinguer les acteurs de leurs relations, comme on ne peut séparer l'amour des amants ou les danseurs de la danse¹⁵. Quand les modèles d'interdépendance négligent ce principe, ils perdent leur utilité, qui est de marquer le rapport entre la forme et l'effet d'une relation. Si disparaît cet objectif, il ne reste plus guère qu'une cosmologie naïve, pour laquelle des systèmes s'emboîtent les uns dans les autres, identiquement, du plus petit au

11. *Ibid.*, p. 210.

12. E.B. HAAS, « Is There a Hole », p. 861.

13. René THOM, *Modèles mathématiques de la morphogenèse : Recueil de textes sur la théorie des catastrophes et ses applications*, Paris, Union Générale d'Édition, 10/18, 1974, pp. 203-207 ; Michel SERRES, *Hermès IV : la distribution*, Paris, Éditions de Minuit, 1977, pp. 9-14 ; M. SERRES, *La naissance de la physique dans le texte de Lucrèce : Fleuves et turbulences*, Paris, Éditions de Minuit, 1977.

14. E.B. HAAS, « Is There a Hole », pp. 852-859.

15. Edward P. THOMPSON, *The Making of the English Working Class*, Harmondsworth, Penguin Books, 1968, p. 9 ; « An Open Letter to Leszek Kolakowski », *The Poverty of Theory and Other Essays*, New York and London, Monthly Review Press, 1978, p. 323.

plus grand. Deux des principales écoles à s'être intéressées à l'intégration refusaient explicitement, il n'y a pas si longtemps, cette conception des systèmes internationaux¹⁶. Voilà pourtant que le mécanisme réapparaît, sous le couvert de l'abstraction; on sépare à nouveau les forces des formes et les processus des réalités. Les théoriciens « réalistes » n'ont jamais dit autre chose et dans leurs constructions, il y avait des finalités locales (l'intérêt national), des résonances fonctionnelles (alliances, pactes ou conventions), des partages ou des dysfonctions. Au fait, Haas s'y est-il vraiment trompé, qui n'utilise que des États ou leurs gouvernements pour illustrer ses thèses¹⁷?

C — La méthode: sur le réseau

La distance entre le concept d'intégration et celui de transnationalité ne peut se combler simplement par la notion d'interdépendance. D'un côté, on perd de vue les aspects proprement institutionnels de la réalité internationale¹⁸: contingent, le lien entre les organisations et leur substrat s'est perdu. De l'autre, on néglige à nouveau la pluralité des acteurs, en réfléchissant sur les rapports entre des totalités. Alors, il faudrait un *opérateur*, pour faire l'inventaire des hiérarchies et montrer leur articulation; alors, il faudrait une *structure*, qui rende compte des multiples liaisons ou connexions entre les acteurs. Il est un seul modèle, à notre connaissance, qui possède à la fois ces deux registres: c'est celui du *réseau*¹⁹, que nous allons défendre.

Déjà K.W. Deutsch s'était avancé loin dans cette direction. Le premier, il fit l'hypothèse d'une double orientation des communications politiques (horizontalité/verticalité) et imagina placer des personnes et des groupes aux intersections de ce réseau²⁰; le premier encore, il se montra sensible à la dualité de la recherche, qui devait porter à la fois sur les « transactions » et les « institutions »: d'une part, les transferts d'information, de l'autre, les moyens de la contrainte et de la décision²¹.

Dans un premier temps, donc, substitution du graphe du filet à celui du faisceau. La décision s'appliquait seulement aux communautés « d'amalgame » (*amalgamated security-communities*), mais la voie était ouverte pour l'analyse des totalités. Il fallait observer des acteurs, leur position, leur distribution. Le pas décisif fut fait ensuite, quand on distingua la communication et le pouvoir, l'information et l'énergie. Sans suivre Deutsch dans son éviction du politique et des conflits, on admettra qu'un modèle où la définition du pouvoir n'était pas triviale ou inhérente était une chance rare. Une méthode, c'est cela que l'on sache: un outil plutôt qu'un résultat.

16. Si l'on accepte la division habituelle en quatre écoles (« pluraliste », « fonctionnaliste », « néo-fonctionnaliste » et « fédéraliste »), il s'agit des deux branches du courant fonctionnaliste. La « conversion » de E.B. Haas est d'autant plus surprenante qu'il était un des chefs de file de l'école néo-fonctionnaliste.
17. E.B. HAAS, « Is There a Hole, » p. 862; « Turbulent Fields, » pp. 181-182.
18. H.R. NAU, *op. cit.*, p. 139.
19. Jean ZEITOUN, « Le réseau: à la recherche d'une écriture, » *Traverses*, Paris, n° 16, septembre 1979, pp. 43-60.
20. K.W. DEUTSCH *et al.*, *op. cit.*, p. 51.
21. K.W. DEUTSCH, « Communication Theory and Political Integration, » in *The Integration of Political Communities*, eds, P. Jacob et J. Toscano, Philadelphie, Lippincott, 1964, pp. 51-61.

Tant qu'il s'agit d'expliquer comment les « systèmes » de Deutsch se perpétuent ou se transforment, les difficultés sont mineures : l'approximation des modèles cybernétiques à la réalité est toujours remarquable à ces deux niveaux. Les problèmes commencent véritablement avec les questions de genèse et de constitution, qui nous font nous heurter, une fois encore, au finalisme.

Sans qu'on puisse dire qu'un système « commence » ou « finit », on cherche à fixer l'intervalle pour lequel il est valide, dans la description ou dans l'analyse. L'intégrité des systèmes, triviale méthodologique, nous oblige à représenter les limites de cet intervalle sous la forme de seuils critiques : au regard de la durée, ces deux « moments » sont dérisoires. Ici, un substrat, forme ou fluide selon qu'il y a détermination ou probabilité²²; là, un système, intelligible : le passage, par définition, est une opération sur le substrat. En clair, cela signifie que les transactions entre groupes préexistent au réseau, sous une forme plus ou moins discontinue. Il suffit d'une nucléation, d'une déformation locale du substrat, pour qu'un nouvel ensemble dynamique soit constitué. Alors le réseau sera lui-même déterminant des connexions entre les groupes, structure aussi bien qu'enjeu²³.

L'idée de « nucléation », appartient au sens commun. Du langage courant jusqu'à l'abstraction systémique, la figure du centre ou du noyau s'impose dès qu'il est question d'intégration. L'hypothèse des « noyaux régionaux » (*core-areas*) de K.W. Deutsch²⁴ en est sans doute l'exemple théorique le plus patent; mais on pourrait montrer que dans les « trajectoires » fonctionnalistes ou systémiques, les progrès des processus d'intégration sont liés à la stabilité d'une structure axiale qui joue le rôle d'un centre. Ces représentations ne permettent pas de tirer profit complètement du modèle en réseau, qui ne peut s'accommoder de l'hypothèse d'un émetteur central. Dans ce cas, en effet, il faudrait postuler que l'architecture du réseau est rationnelle ou fonctionnelle, comme dans les métaphores de la « toile d'araignée ». Plutôt que d'alourdir à l'excès l'appareil théorique, pour justifier l'action d'un centre, on pourrait se contenter de montrer comment un événement singulier peut se trouver à l'origine de système d'intégration : son influence au moment de la mutation et son importance dans le système (ou le substrat) sont des catégories distinctes.

Dans son article sur les « catalyseurs » de l'intégration régionale²⁵, J.S. Nye s'était approché de cette hypothèse. Il ne trouvait aucune corrélation nécessaire entre les processus moteurs du système d'intégration et l'incitation originelle. À notre avis cependant, l'exemple le plus clair et le plus spectaculaire fut fourni par la formation du Conseil de l'Europe, entre 1948 et 1949, quand on vit des groupes privés provoquer l'apparition d'une organisation intergouvernementale. À moins de recourir au déterminisme historique le plus plat, il faut bien admettre que les relations

22. René THOM, *op. cit.*, pp. 19-37; Ilya PRIGOGINE et Isabelle STENGERS, *La Nouvelle Alliance: Métamorphoses de la science*, Paris, Gallimard, 1979, pp. 174-195.

23. Au contraire de C. Pentland (*op. cit.*, pp. 43-44), nous ne croyons pas qu'il y ait ici un problème de causalité. Selon que l'on considère le modèle statiquement ou dynamiquement, les transactions sont déterminantes ou déterminées : question de méthode plutôt que de logique.

24. K.W. DEUTSCH *et al.*, *op. cit.*, pp. 18-20.

25. J.S. NYE, « Patterns and Catalysts in Regional Integration, » in *International Regionalism: Readings*, Boston, Little, Brown & Co., 1968, pp. 333-349.

entre les personnes qui se réunissent à La Haye en mai 1948 ne sont pas significatives, avant cette date, du point de vue de l'intégration européenne: au lendemain du Congrès, par contre, la trame d'amitiés, d'habitudes ou d'intérêts est devenue un réseau efficace, qui s'étend jusqu'aux cabinets ministériels. La nucléation, en quelque sorte, est une forme spécifique de la mobilisation.

En comparaison des « turbulences » de E.B. Haas, le modèle du réseau a l'avantage de ne pas nous forcer à considérer la fonctionnalité interne du système global. On peut donner le primat à la distribution des acteurs ou à l'intrication des relations sans se référer à leur qualité ou à leur contenu, sans en inférer de significations particulières²⁶. La théorie globale, minimalement, est une théorie de la morphologie du système de relations; il n'y sera jamais question d'événements²⁷. On fera, par contre, une série de « théories locales », visant à mettre à jour les structures partielles du réseau. On dira comment se transforment, par exemple, l'Europe des États, ou des partis, l'Europe des marchands, ou des techniques. R.F. Swanson est venu à parler de « constellations » au terme d'une démarche semblable: le mot est joli, et nous le garderons²⁸.

Systèmes, structures ou constellations, le problème crucial est celui de leur différence de statut dans l'ordre international. On se trouve pris entre un pluralisme excessif, qui confond système et monadologie, et l'ancien réalisme, son inclination pour le diplomate et le soldat. Il paraît donc nécessaire de montrer comment l'image du réseau, s'appliquant au premier chef aux rapports entre les États, suppose et inclut d'autres relations. On aimerait convaincre de l'efficacité du modèle quand, par exemple, il faut expliquer la présence de vingt-quatre organisations intergouvernementales en Europe occidentale, différentes quant à leurs membres, leur statut et leurs objectifs²⁹. Ce foisonnement, de quelque côté qu'on le prenne, n'a pas de sens (de direction), ni même de rationalité, mais il peut au moins s'analyser.

Dans la plupart des théories de l'intégration, les conditions structurelles sont « sous-déterminantes »³⁰. Ainsi n'y a-t-il pas de relation, apparemment, entre l'Europe, communauté historique et géographique, et l'Europe, réalité politique divise et complexe³¹. Pour expliquer la nature et la forme des relations entre les différents pays, on invoque plutôt deux types de facteurs: les propriétés intrinsèques du système d'intégration, pour une part, et les motivations des acteurs, pour l'autre. Comme l'a montré J. Rosenau³², les explications de la seconde catégorie forcent à

26. J. ZEITOUN, *op. cit.*, p. 46.

27. K.W. DEUTSCH, *The Nerves of Government: Models of Political Communications and Control*, 2^{ème} éd., New York, Free Press, 1966, p. 82.

28. R.F. SWANSON, *Intergovernmental Perspectives on the Canada-U.S. Relationship*, New York, New York University Press, 1978, p. 39 et ss.; qu'il soit noté cependant que les « constellations » sont ici des systèmes de lignes, non pas des collections d'États ou d'acteurs.

29. Depuis le Conseil de l'Europe (avec ses 21 États-membres), jusqu'à l'Office franco-allemand de la Jeunesse. On en trouvera la liste dans le livre de François VISINE, *Comment fonctionne l'Europe?*, Bruxelles et Paris, Delta/P.A.C., 1979, pp. 35-39.

30. R.O. KEOHANE et J.S. NYE, *op. cit.*, pp. 379-382.

31. E.B. HAAS, « International Integration: the European and the Universal Process, » in *International Political Communities: An Anthology*, Garden City, Doubleday, 1966, pp. 94-95.

32. James N. ROSENAU, « Introduction: Political Science in a Shrinking World, » in *Linkage Politics: Essays on the Convergence of National and International Systems*, New York, Free Press, 1969, pp. 1-17.

considérer l'existence de relations à caractère international entre des acteurs non-gouvernementaux. Tout autre point de vue est irrecevable, qui établit une coupure entre les résultats des études de politique étrangère et ceux des travaux sur les relations internationales. À ce stade, il est trop tôt pour parler de relations transnationales, car tout transite encore à travers les organes habituels des rapports internationaux, mais nous savons au moins qu'il faut compter avec d'autres acteurs que les États « boules de billard ».

S'il est important de rappeler ces lieux communs, c'est qu'ils permettent de contourner la soi-disant différence entre « grande » et « petite » politique. Même en admettant que les États disposent bien d'un monopole sur certaines questions internationales, stratégie et diplomatie, cela ne suffit pas pour fonder une séparation claire entre des conduites politiquement significatives et politiquement secondaires. Les canaux d'échanges et les moyens d'action peuvent se trouver quelquefois contrôlés par les gouvernements sans être soustraits pour autant à l'influence d'autres acteurs. La question du statut des États dans la vie internationale ne doit pas être posée en termes absolus (matières « essentielles », contenus « privilégiés »), mais bien en termes de situation dans un système de transaction. Il peut compter alors que celles-ci soient directes, continues et institutionnalisées, constellation dense et chargée à la fois. On retrouve ici une hypothèse de H.R. Nau³³ sur les États « gardes-barrières » dans les situations d'intégration régionale. L'initiative gouvernementale s'exprime toujours par une action visant à contrôler les flux internationaux ou, au contraire, par l'incitation à la multiplication des relations.

Par son premier registre, le réseau est un système plural. Nous entendons reconnaître dans leur totalité les relations qui se tissent entre les acteurs du « système européen », qu'ils soient ou non des gouvernements. Peut-être s'agit-il de la seule façon pour lier ensemble les travaux de sociologie comparée et de relations internationales : savoir, par exemple, comment sont désignés les enjeux et comment ils sont déplacés du national au régional ; savoir, par exemple, quelles sont les règles qui président à la formation de ce que J.A. Field³⁴ appelait « les deux cultures », symboliques locales et internationales affrontées ; discuter surtout des projets concurrents qui s'intéressent à l'Europe, et évaluer les stratégies qui leur sont liées : les alliances, les regroupements, les conflits et les partages. Déjà L.N. Lindberg et S.A. Scheingold avaient commencé à explorer cette voie, éclairant alors les choix curieux qui se font parfois aux moments critiques de la vie communautaire.³⁵

Par son second registre, le réseau est une structure d'ordre. Il n'est pas question de dire que chacun se vaut, partout et toujours, sur la scène internationale. Seulement le problème ne doit plus être posé ontologiquement, ou juridiquement ; il nous faut nous intéresser à la hiérarchie du système d'intégration en tant qu'elle traduit de véritables relations d'autorité, par calcul de certains acteurs ou par faiblesse de certains autres. On souhaiterait poursuivre ainsi la synthèse que K.W.

33. H.R. NAU, *op. cit.*, p. 144.

34. J.A. FIELD, « Transnationalism and the New Tribe, » in *Transnational Relations and World Politics*, éd. R.O. Keohane et J.S. Nye, Cambridge, Harvard University Press, 1972, p. 17.

35. L.N. LINDBERG et S.A. SCHEINGOLD, *op. cit.*, pp. 124-126.

Deutsch avait entreprise, en la radicalisant cependant par le retour au politique, pouvoir et conflits.

Avant que d'indiquer les grandes lignes du modèle en réseau, avant de rencontrer les litiges entre les théoriciens et d'y prendre part ou parti, il serait bon de s'arrêter un moment sur la notion d'intégration. On peut se demander, en effet, ce qui nous fait tenir à ce concept, quand le projet de s'opposer aux explications fondées sur l'interdépendance paraît déjà difficile. La raison principale tient à une hypothèse sur les aspects « positifs » ou « conservateurs » de l'intégration. Nous sommes frappés par le bénéfice retiré par les États de leur participation à un processus qui devait les condamner, à moyen ou à long terme. Les phénomènes d'intégration, dans le Tiers-Monde, auraient contribué à la légitimation, au plan international et interne, de régimes qui pouvaient demeurer de pures catégories juridiques³⁶. Ailleurs, et en Europe plus particulièrement, il paraît y avoir une forte corrélation entre l'intégration et le déplacement ou l'érosion des centres de pouvoir³⁷. Les théoriciens « réalistes » s'étaient montrés sensibles à ce genre de problématique³⁸ mais leurs postulats les empêchaient de voir ce que R. Boudon appellerait les « effets pervers » du système. L'intégration ne peut se faire sans favoriser l'apparition de formes internationales non-étatiques, accroissant du même coup les tendances entropiques du système international³⁹. La complexité du réseau européen n'est pas seulement liée à sa dynamique principale, comme l'ont montré et répété les « néo-fonctionnalistes », mais encore aux dynamiques secondes et involontaires qui sont induites par certains modes d'organisation.

II - LE MODÈLE

A - La position des acteurs

La position des acteurs dans le réseau est fonction de deux oppositions dynamiques. On parlera d'acteurs dominants et secondaires, pour marquer la différence de statut au point de vue de la structure ; on parlera d'acteurs permanents et temporaires, pour marquer la différence de statut du point de vue de la constitution du système. Dans les travaux sur l'intégration, de telles oppositions sont connues depuis longtemps, mais les différentes écoles ont généralement choisi de

-
36. J.S. NYE, *Peace in Parts: Integration and Conflict in Regional Organization*, Boston, Little, Brown & Co., 1971.
 37. B. WARREN, « How International is Capital ? » in *International Firms and Modern Imperialism: Selected Readings*, éd. H. Radice, Harmondsworth, Penguin Books, 1975, pp. 135-140.
 38. Donald J. PUCHALA, « Of Blind Men, Elephants and International Integration, » *Journal of Common Market Studies* 10, mars 1972, pp. 275-276.
 39. La démonstration est particulièrement frappante dans le cas de la Communauté européenne. L'Europe libérale, à maints égards, est un vide juridique en comparaison des anciennes prérogatives nationales : globalement, les bénéfices ont été importants, mais au prix d'une multiplication des corporations multinationales. Voir Charles-Albert MORAND, « Le contrôle démocratique dans les Communautés européennes, » in *le Parlement européen: pouvoirs, élection, rôle futur*, Actes du huitième colloque de l'Institut d'Études Juridiques Européennes (I.E.J.E.) sur les Communautés européennes, Liège : I.E.J.E., 1976, pp. 73-106 ; Lucien NIZARD, « Le modèle économique européen, » in *la décision dans les Communautés européennes*, éd. P. Gerbet et D. Pepy, Bruxelles, Presses Universitaires de Bruxelles, 1969, pp. 423-437.

privilégier une combinaison particulière de chacune des deux dimensions plutôt que d'explorer les possibilités de synthèse. On sait que C. Pentland avait déjà noté semblable phénomène à propos des finalités et des processus.⁴⁰ Ce qui nous paraît plus important, c'est l'éclairage que les deux oppositions peuvent apporter sur la question du pouvoir dans un ensemble régional. En ce sens, la réflexion sur les acteurs est bien la première étape d'une approche politique des phénomènes d'intégration.

On ne peut confondre, sans risques scientifiques réels, les relations et les organisations transnationales. Nous avons affaire, dans le premier cas, à une donnée permanente du système international. D'une certaine manière, il s'agit même de sa trame fondamentale, tant il est vrai que les rapports entre les peuples ont précédé les rapports entre les États. La figure classique de la société internationale, fondée sur le trinôme « État-territoire-population », n'est pas exclusive de certains échanges à caractère privé, du commerce au tourisme et jusqu'à l'action politique directe, comme dans l'exemple fameux de la fondation du Libéria en 1822⁴¹. Le nombre et, quelquefois, le type des organisations transnationales permettent par contre de parler d'un phénomène nouveau. Reprenant à notre compte les catégories de S. Huntington⁴², nous distinguerons: les organisations qui relèvent du développement de la coopération bureaucratique entre les États (organisations internationales); celles qui relèvent de la multiplication des interventions privées depuis le territoire d'un État et vers celui d'ou ou de plusieurs autres (organisations transnationales, à proprement parler); les organisations, enfin, qui associent des groupes nationalement différents en pleine isonomie (organisations multinationales). Dans chacun de ces cas, ainsi qu'on l'aura remarqué, l'organisation est définie comme l'institution d'un certain genre d'échanges internationaux⁴³.

Comme toutes les typologies dont les catégories sont des « idéaux-types », la classification de S. Huntington n'établit que des conventions de langage. L'univers des organisations internationales, au sens large, ne se laisse pas partager aussi facilement: où classerons-nous, par exemple, la récente association de la Régie Renault avec American Motors? Comment déterminer, en outre, quel type d'organisation est significatif de l'avenir du système international? Le seul point sur lequel il paraît facile de se mettre d'accord porte sur l'effet à long terme de la multiplication de ces organisations, tous genres mélangés: le système, quant aux acteurs, quant aux intervenants, devient moins homogène. Cette prémisse peut nous conduire à envisager la coexistence plus ou moins réglée des différents acteurs⁴⁴, ou l'affrontement, au contraire, de leurs « rationalités » opposées⁴⁵; plus prudemment, B. Mennis et K.P. Sauvant ont imaginé de mesurer, dans une organisation donnée, la

40. C. PENTLAND, *op. cit.*, pp. 21-23.

41. Voir J.A. FIELD, *op. cit.*, p. 7.

42. Samuel P. HUNTINGTON, « Transnational Organizations in World Politics, » *World Politics* 25, avril 1973, pp. 335-336.

43. Kjell SKJELSBÆK, « The Growth of International Nongovernmental Organization in the Twentieth Century, » in *Transnational Relations and World Politics*, p. 70.

44. J.N. ROSENAU, « Toward the Study of National-International Linkages, » in *Linkage Politics*, p. 47.

45. S.P. HUNTINGTON, *op. cit.*, p. 366.

part d'ancien et de nouveau⁴⁶. Pour une société privée, une compagnie ou un « trust », la transnationalité est-elle le nouveau visage de l'impérialisme ou, au contraire, participe-t-elle de la création d'un système capitaliste mondial, ignorant des frontières et des États ? De toute manière, et sans qu'il soit dit que les États aient perdu la maîtrise du système global, les processus par lesquels s'instituent les relations transnationales sont à l'origine d'un désordre. Les journaux, chaque jour, le disent mieux que nous.

L'essentiel, pour qui s'intéresse à l'intégration régionale, c'est la co-occurrence des trois catégories. On dira avec C. Pentland que le réseau est déjà significatif, en lui-même, d'inter-relations privilégiées⁴⁷. Seulement nous ne sommes pas d'accord pour compter les organisations et décrire les activités qu'elles prennent en charge. Il est de moins en moins évident, étant donnée l'évolution du système, que ce type de mesure permette effectivement d'isoler des processus régionaux. Nous ferons l'hypothèse que le signe décisif d'une intégration se trouve fourni par l'implication des États dans les trois genres d'institutions internationales. Dans ce cas seulement, nous avons la certitude qu'il existe une hiérarchie interne au système et non pas seulement interdépendance. Dans l'exemple européen, une fois encore, nous trouvons des États engagés dans des organismes de coopération internationale, des États engagés dans des activités transnationales, par le biais de leur participation financière ou « logistique » à certaines compagnies par exemple et nous trouvons des États associés, sous une juridiction commune, dans des organisations multinationales, ce que sont, strictement, les trois communautés.

En regard de ce qu'il est généralement convenu de considérer comme des relations transnationales⁴⁸, pareille intrusion des États dans le champ théorique paraîtra incongrue. Pourtant, si l'on veut tirer toutes les conclusions des travaux sur la transnationalité, rien ne justifie que les États et les « nouveaux » acteurs soient situés dans des univers différents. Les uns et les autres participent des mêmes relations et se retrouvent dans les mêmes situations, les mêmes processus. En ce sens, O. Young avait raison de parler d'un système international « hétérogène »⁴⁹ et de défendre le principe d'une analyse qui tienne compte de tous les acteurs. Au contraire des principes généraux qu'il énonce, cependant, les systèmes d'intégration ne se caractérisent pas par l'absence de relations de domination de la part de certains types d'acteurs⁵⁰. Par rapport aux autres groupes, les États sont, partenaires ou adversaires, des privilégiés. Qu'il suffise de penser combien de lignes, dans un graphe en réseau, passent par ces points particuliers du système. On ajoutera quand

46. B. MENNIS et K.P. SAUVANT, *op. cit.*, pp. 127-159.

47. C. PENTLAND, « Political Integration: A Multidimensional Perspective, » in *Continental Community? Independence and Integration in North America*, éd. W.A. Axline, J.E. Hyndman, P.V. Lyon et M.A. Molot; Toronto, McClelland & Stewart, 1974, p. 57.

48. C'est-à-dire « toutes les relations internationales où l'un des acteurs n'est pas un gouvernement ou l'une de ses créatures ». Nous prenons là l'essentiel de J.S. NYE et R.O. KEOHANE, « Transnational Relations and World Politics: An Introduction, » in *Transnational Relations and World Politics*, pp. ix-xxix.

49. Oran R. YOUNG, « The Actors in World Politics, » in *The Analysis of International Politics*, éd. J.N. Rosenau, V. Davis et M.A. East, New York: Free Press, 1972, pp. 125-144.

50. *Ibid.*, p. 136.

même qu'il n'est pas interdit de considérer d'autres acteurs dominants, ou en voie de le devenir, telles les compagnies multinationales⁵¹.

Si nous n'opposons pas ces acteurs « dominants » à des acteurs « dominés », mais plutôt aux acteurs « secondaires », c'est parce que l'idée de domination s'applique ici à la position dans l'ensemble du réseau. Pour la majorité des groupes, le problème ne se pose pas dans ces termes : leurs relations internationales directes sont souvent discontinues (ou sectorielles), tandis qu'ils utilisent normalement les organes contrôlés par les gouvernements pour faire valoir leurs autres revendications. Cette situation peut créer une incitation, pour certains groupes, à l'institution de leurs relations — stratégie courante pour des acteurs qui sont habitués aux rapports de force sur le plan interne et que les phénomènes transnationaux ont trouvés désarmés.

L'histoire des recherches sur l'intégration est traversée par un débat, souvent redondant, à propos de la téléologie des différentes approches⁵². Les arguments étaient d'autant plus nombreux contre la thèse d'un mouvement d'intégration irréversible et nécessaire que les comportements des acteurs pris en compte par l'analyse paraissaient échapper, plus ou moins fréquemment, aux calculs des théoriciens. La controverse eût peut-être été moins vive si la confusion n'avait pas été entretenue entre les aspects dominants des systèmes d'intégration et leur configuration globale. Cette distorsion obligeait en effet le chercheur à étendre sans cesse la portée de certains « événements », afin de rendre ou de donner aux processus une certaine cohérence. Un raisonnement du même type a d'ailleurs fait confondre longtemps globalité et permanence.

Les modèles d'intégration ressemblent, pour la plupart, à des « trajectoires », au sens physique du terme. La croissance du système, dans sa portée et dans sa capacité, se trouve décrite par une ligne abstraite, dont on a vu qu'elle était liée à l'idée de centre ou de noyau. Les premières écoles qui s'intéressèrent à l'intégration, fédéralistes et fonctionnalistes, imaginèrent d'exprimer la progression de la trajectoire par une série de conditions nécessaires ou d'objectifs spécifiques. Dans cette perspective, les acteurs sont toujours « permanents ». Une fois associés au mouvement d'intégration, il ne leur est plus possible de revenir en arrière. Le courant « néo-fonctionnaliste », et dans une moindre mesure, les pluralistes, insistèrent quant à eux sur les conjonctures où, à intervalles plus ou moins réguliers, se renouvelait l'énergie cinétique du système. On découvrit ainsi qu'à ces moments cruciaux, certains acteurs pouvaient jouer un rôle d'autant plus important qu'ils n'appartenaient pas aux groupes normalement associés au fonctionnement des institutions. Il y avait donc des acteurs « temporaires ».

Ainsi que nous l'avons dit plus avant, ni l'examen des institutions, ni la réflexion sur les enjeux importants ne sont en eux-mêmes de mauvaises voies pour la recherche. Seulement, à moins de reconnaître pleinement la complexité et l'étendue du réseau, on en arrive à parler d'une trajectoire unique. Quel « événe-

51. B. MENNIS et K.P. SAUVANT, *op. cit.*, p. 28

52. C. PENTLAND, *International Theory*, pp. 194-195.

ment » pourrait intéresser tout le système sans le transformer radicalement⁵³ ? Pourquoi ne pas admettre que des « événements » peuvent se produire (et se produisent) en tous points du réseau, l'affectant alors localement ? Le problème, à ce niveau, ressemble beaucoup à un problème d'observation, pour lequel il existe quelques solutions.

L'hypothèse, au départ, est simplement méthodologique. Les relations d'ordre qui unissent acteurs majeurs et mineurs forment localement des structures, systèmes stables de relations et de déterminations qui se peuvent décrire et « parcourir »⁵⁴. Ainsi, dans cet exemple simple, fourni par le droit communautaire ; « le Conseil, sur proposition de la Commission, et après consultation de l'Assemblée, peut ... ». Nous n'apprenons rien à personne en disant que les substantifs et le verbe sont seuls à compter dans cette phrase rituelle des traités. Leur succession dans la proposition est une véritable structure, marquant les préséances (positions) et les capacités. On peut préférer un exemple moins juridique, qui nous est suggéré par un article de W. Averyt sur les « clientèles européennes »⁵⁵. La relation de clientèle, on le sait, est une relation réciproque et inégale qui lie un patron (majeur) à des clients (mineurs). L'une de ses propriétés importantes est l'effet de stratification qui se trouve produit, indirectement, par la nature et le volume des services échangés entre chacun des clients et leur patron⁵⁶. Il n'est pas besoin que deux clients soient en inter-relation pour que l'un « domine » l'autre. Traduisez cela en termes d'accès aux services de la Commission européenne et vous obtenez un modèle complexe où la structure se parcourt par retours constants au sommet.

Il est plus difficile de trouver un exemple qui illustre la relation d'ordre fondée sur la différence entre les acteurs permanents et temporaires. L'analyse des relations entre le S.P.D. allemand et les partis euro-communistes par A.M. Le Gloanec⁵⁷ pourrait cependant s'approcher de cette deuxième catégorie. La stabilité de la relation parti-gouvernement n'est certainement pas étrangère au poids de la social-démocratie allemande dans l'ensemble socialiste, quand il s'agit d'orienter les rapports socialo-communistes. Ce qui nous intéresse dans ce cas, comme dans les deux précédents, c'est l'impossibilité de réduire la relation d'autorité à la problématique du commandement et de l'obéissance. Les processus d'échanges sont aussi importants que la coercition dans la constitution de la relation entre deux acteurs : il y a bien, pourtant, du contrôle et de la décision. Reste alors à chercher les conflits, à les situer, à les expliquer, à montrer l'intérêt de la notion de « stratégie ».

53. Ce qui justifie et condamne à la fois les espoirs de certains fédéralistes européens. Ils attendent qu'un événement vienne bouleverser l'ordre du système, ainsi qu'on l'a vu, par exemple, au moment des élections européennes. D'un point de vue formel, cet événement est possible et peut donc être provoqué. Le problème, c'est que les manipulateurs sont situés dans le système et qu'ils se trouvent soumis à ses règles : le moyen d'échapper au local n'est pas évident. Espoirs et déceptions ...

54. L'analyse des structures d'ordre et discutée par M. SERRES, *Hermès IV*, pp. 89-104.

55. W. AVERYT, « Eurogroups, Clientela and the European Community, » *International Organization* 29, automne 1975, pp. 949-972.

56. Jean-François MÉDARD, « Le rapport de clientèle, du phénomène social à l'analyse politique, » *Revue française de science politique* 26, février 1976, pp. 103-131.

57. Anne-Marie Le GLOANEC, « Les relations entre la social-démocratie allemande (SPD) et les partis eurocommunistes, » Note de recherche, *Études Internationales*, Vol. XI, mars 1980, pp. 133-144.

B — Stratégie des groupes européens

La « stratégie » d'un groupe social, c'est le rapport qui existe entre son mode d'organisation et sa représentation, entre ses pratiques et leur modèle. C'est ainsi que l'articulation du parti, des syndicats et des « masses » dans le mouvement ouvrier européen est à la fois réalité et projet, désignant ici des subordinations, des connivences, des compétitions, et là des programmes ou des constitutions, des directives, des mots d'ordre⁵⁸. L'écart est semblable pour une organisation dont les objectifs paraissent plus évidents. Dans les entreprises transnationales ou multinationales, on parle de « stratégie » en termes voisins⁵⁹. À un niveau suffisant de généralité et en tenant compte de ses aspects « sociologisants », le concept est aussi important que celui de réseau, de constellations ou d'acteurs. Il les complète en réduisant les aspects consensualistes qui sont attachés d'ordinaire à la notion d'information et d'échange.

On accorde d'autant plus facilement le monopole de l'action et de l'expression politique aux partis qu'ils y prétendent sans cesse. Ce critère justifie-t-il cependant l'exclusion de tous les autres groupes ou associations de l'étude des forces politiques européennes⁶⁰? On voit le parallèle qui se peut faire entre cette approche des réalités nationales et la théorie réaliste des relations internationales, quand l'exclusion des acteurs mineurs procède de postulats similaires. Si nous cherchons ensuite à comprendre la formation des groupes européens, les mêmes séparations risquent d'entraver la recherche. Qui veut décrire la constitution d'un groupe socialiste à l'échelle continentale ne peut ni ne doit faire abstraction des progrès syndicaux. À l'origine, les clivages sont identiques qui ont donné naissance aux différentes organisations ouvrières; la subordination des syndicats aux partis, qui s'est réalisée à l'échelle nationale, n'est nullement naturelle ou nécessaire et pourrait échouer au niveau de l'Europe.

Nous ferons l'hypothèse que l'état d'une constellation d'acteurs, dans le réseau européen, marque toujours au premier chef la « stratégie » d'un groupe social. La difficulté ou l'artifice de certaines relations s'explique souvent par l'écart entre la figure imaginée du mouvement et sa réalité. Ainsi les relations ténues entre les « partis ouvriers » de l'Assemblée de Strasbourg-Luxembourg et la Confédération européenne des Syndicats, groupe important dans son genre⁶¹, doivent-elles être interprétées à la lumière des habitudes et des ambitions des deux « organisations ». L'objection est faite quelquefois selon laquelle les nationalismes viendraient perturber tout effort de systématisation des alliances européennes. Outre que cette proposition laisse entendre que le nationalisme est une notion unitaire ou univoque, elle néglige de considérer le type véritable des soi-disants intérêts nationaux qui se

58. Pierre FAVRE, « Le modèle léniniste d'articulation parti-syndicats-masses : le Parti communiste italien et l'unité syndicale, » *Revue française de science politique* 25, juin 1975, pp. 433-466.

59. J. FAYERWEATHER et A. KAPOOR, *Strategy and Negotiation for the International Corporation: Guidelines and Cases*, Cambridge, Mass., Ballinger, 1977, pp. 5-28.

60. Daniel-Louis SEILER, « Les élections européennes de 1979 entre le nationalisme et l'intégration, » *Revue d'intégration européenne* 2, mai 1979, pp. 442-443.

61. Voir l'excellent ouvrage de Marguerite BOUVARD, *Labour Movements in the Common Market Countries: The Formation of an European Pressure Group*, New York, Praeger, 1972.

trouvent agrégés. Il semble qu'il s'agisse, le plus souvent, de représentations locales ou sociales précises⁶².

Il n'y a pas de compétences attirées pour telle ou telle organisation, ni de fonctions multiples, ni de fonctions partagées. Les déterminants sociaux s'appliquent aux transactions entre les groupes d'une constellation donnée, et laissent apparaître justement leur prétention à spécialiser leur action. On peut entendre cela sans difficulté quand il s'agit de mouvements qui viennent recouper les grandes « familles politiques » de l'Europe occidentale ; la description dans certains cas, est même familière. On le comprendra encore si le phénomène prend l'allure d'une revendication nationale, comme on le voit quelquefois dans les régions d'intégration⁶³. Les typologies de S. Rokkan ou de D.-L. Seiler ont une place pour ces structures particulières. Le problème véritable commence avec les États, dont on a vu qu'ils participaient de plein pied au réseau et à ses relations.

On peut répondre de deux façons à cette question, imaginer peut-être une synthèse. La première des deux réponses nous vient du « marxisme », qui propose de rompre avec le postulat de neutralité des États et des organisations qui en dépendent (nos « créatures » de tantôt) : si leur action est déterminée habituellement par des enjeux sociaux, elle l'est encore dans les rapports internationaux⁶⁴. Cette thèse a pour elle, assurément, de connecter ensemble sociologies « interne » et internationale, et de rappeler certaines fonctions instrumentales de l'appareil d'État. Ses préoccupations historiques l'amènent également à montrer la continuité du processus d'intégration, de la constitution de l'État-nation jusqu'à sa « dissolution » future⁶⁵. L'approche gagnerait en efficacité, d'un autre côté, si on la dépouillait de ses préoccupations mécaniques ou « objectives ». Plutôt que d'ériger en dogme le lien de la bourgeoisie et de l'État, on étudierait le fractionnement des classes dominantes et son effet sur les formes locales d'hégémonie, qui peuvent amener le conflit dans et entre les États partenaires. Sous la forme où P. Cocks nous la présente, une théorie « marxiste » de l'intégration paraît mal dégagée du fonctionnalisme : la trajectoire est négative, mais elle est encore linéaire⁶⁶. On ne voit pas que des alternatives, ou seulement du mouvement, soient possibles en-dehors d'une intervention extraordinaire, parti éclairé ou génie venu de l'extérieur, sous la forme canonique du « deus ex machina » où la machine est un wagon plombé...

62. Gianni BONVICINI, « Interaction entre l'institution parlementaire et les forces politiques, » in *Symposium sur l'intégration européenne et l'avenir des parlements en Europe*, Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes, 1975, pp. 192-193.

63. A.H. BIRCH, « Minority Nationalist Movements and Theories of Political Integration, » *World Politics*, avril 1978, pp. 325-344.

64. Peter COOKS, « Towards a Marxist Theory of European Integration, » *International Organization* 34, hiver 1980, pp. 1-40.

65. Ronn D. KAISER était arrivé aux mêmes conclusions, apparemment sans l'aide de Marx ou du marxisme. Voir « Toward the Copernician Phase of Regional Integration Theory, » *Journal of Common Market Studies* 10, mars 1972, pp. 207-232.

66. Il s'agit d'ailleurs de cette même linéarité de l'économique au politique qui fondaient les pratiques de « technocrates » européens. Voir Christian FRANCK, « Paradigme de l'intégration fonctionnelle et unification de l'Europe, » in *Méthodes scientifiques et problèmes réels*, Colloque de Namur de juin 1973, éds. G. Fourrez, J.F. Malherbe et G. Thill, Namur, Presses Universitaires de Namur, 1974, pp. 119-126.

Nous tenons l'analyse des relations « transgouvernementales » pour la deuxième réponse au problème de l'insertion des États dans le réseau européen. Dans cette approche, on distingue les rapports internationaux qui sont effectués par les organes centraux de la politique étrangère et ceux qui sont menés par des agences ou organismes gouvernementaux de façon relativement autonome⁶⁷. Une analyse en ces termes devrait nous permettre de repérer les contradictions ou les conflits qui marquent l'action internationale des États et de montrer des structures complexes là où l'on postule toujours à l'unité ou à l'unanimité. Peu de travaux de cette espèce ont été conduits sur le cas européen, mais nous croyons qu'ils pourraient se révéler utiles. Nous pensons, en particulier, à l'analyse des décisions du Conseil des ministres dans la procédure budgétaire des Communautés, avec son manque apparent de continuité. On voit, en plus, qu'un lien pourrait s'établir entre cette méthode d'analyse et l'approche « marxiste », par l'inventaire précis des intérêts qui fractionnent l'appareil d'État et ses politiques.

Dans son analyse de l'Europe du charbon et de l'acier, en 1958, E.B. Haas avait tenu à distinguer entre l'improbable coïncidence des « attentes » et des « demandes » et leur apparente convergence, à certains moments et sur certains points⁶⁸. Ces convergences pourraient être décrites en termes d'inter-pénétration des différentes constellations. Les rapports entre les syndicats et les compagnies transnationales paraissent assez typiques de ce processus, initiatives et contraintes confondues dans des relations « stratégiques »⁶⁹. On voit la division s'accroître entre les travailleurs syndiqués et les travailleurs non-syndiqués, en même temps que l'organisation multinationale des syndicats européens les désavantage devant des employeurs transnationaux, centralisés⁷⁰. S'il faut parler de pouvoir politique, et non plus seulement d'autorité, l'examen des relations entre les constellations, dans la pluralité des « événements » européens, permet de former un projet théorique. On montrerait comment l'institution des conflits entre des mouvements sociaux, par la stabilité des rapports de domination (structures d'ordre), prévient la « nucléation » dans le réseau et son changement de signification.

C - Conclure

Le dessin d'un réseau peut être compliqué à l'infini, c'est une simple question de technique. Notre intérêt, politique, ira plutôt vers les structures simples qui couvrent la domination. Plus qu'un simple inventaire, il s'agit d'une réflexion sur les déterminants de l'action sociale, objets pérennes de la sociologie depuis le XIX^e siècle. Notre connaissance du global peut rester morphologique, l'essentiel est

67. J.S. NYE et R.O. KEOHANE, « Transnational Relations and World Politics: A Conclusion, » in *Transnational Relations and World Politics*, pp. 381-383; R.O. KEOHANE et J.S. NYE, « Introduction: The Complex Politics of Canadian-American Interdependence, » in *Canada and United States: Transnational and Transgovernmental Relations*, éd. A.B. Fox, A.O. Hero et J.S. Nye, New York, Columbia University Press, 1976, pp. 3-15.

68. E.B. HAAS, *The Uniting of Europe: Political, Social and Economic Forces, 1950-1957*, 2^{ème} éd., Stanford, Stanford University Press, 1968, pp. 286-290.

69. R.W. COX, « Labor and Transnational Relations, » in *Transnational Relations and World Politics*, pp. 204-234.

70. Peter COCKS, *op. cit.*, p. 30.

de comprendre, localement, l'effet des conflits sur la dynamique de l'intégration. L'analyse par W. Averyt des « clientèles européennes » est un bon exemple de ce genre de recherches, qui tente de préciser comment des formes traditionnelles des rapports politiques peuvent servir à la réalisation des relations internationales.

La fiction d'une Europe unique n'est pas inutile, pour ne pas perdre de vue l'intuition initiale d'une catégorie géographique et historique distincte ou, plus simplement, pour des motifs heuristiques. Ce qui est plus discutable, c'est le souci d'une loi générale, d'une série cohérente de propositions théoriques dont on pourrait déduire les tendances du système européen. Il faudrait exploiter plutôt la complémentarité des approches et des modèles, accepter de décrire différemment chacun des objets que l'analyse appréhende. Peut-être qu'à ce prix, nous nous trouverions plus prêts d'une véritable sociologie comparative, à l'affût des spécificités et décidés d'avance à leur reconnaître un statut dans la théorie.